

RÉFORME DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Les scénarios de baisses de charges étudiés par le Haut Conseil au financement de la protection sociale et publiés dans son récent rapport devraient largement ouvrir les débats [p.6 et 7](#)

FINANCES

Taxes à faible rendement

Le Figaro révèle le contenu du rapport de l'inspection générale des finances [p.2](#)

Déficit de la Sécurité

Sociale 12,5 milliards d'€ : les comptes s'annoncent moins mauvais que prévus [p.2](#)



18 mars : l'appel des syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires à la mobilisation [p.3](#)

RETRAITE

La réforme 2013 avance : publication au Journal Officiel de 2 décrets [p.4](#)

PACTE DE SOLIDARITÉ OU PACTE DE DIVISION ?

AGENDA

L'ACTUALITE de la protection sociale des mois à venir [p.8](#)

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VEILLISSEMENT

LE CESE PRÉSENTE SON AVIS SUR LE PROJET DE LOI POUR L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VEILLISSEMENT et déplore le manque cruel de moyens tout comme le report du volet de la réforme concernant les maisons de retraite. [p.5](#)

3èmes Rencontres de l'IPS

Le grand débat participatif annuel sur les défis d'avenir de la protection sociale

mardi 2 décembre 2014 - Paris



Taxes à faible rendement

Le Figaro révèle le contenu du rapport de l'inspection générale des finances

Le Figaro a révélé le 7 mars dernier le contenu du rapport de l'inspection générale des finances sur les « taxes à faible rendement », commandé en janvier par le ministre chargé du Budget, Bernard Cazeneuve.

Quelque 192 taxes dont le rendement est inférieur à 150 millions d'euros par an ont été recensées, qui rapportent au total 5,3 milliards d'euros, une manne qui sert principalement à financer les collectivités locales.

L'IGF propose dans ce rapport trois scénarios à mettre en place, « en fonction du degré d'ambition » du Gouvernement.

Les deux premiers consisteraient à supprimer 90 ou 120 taxes, ce qui reviendrait à se priver d'une manne pouvant dépasser trois milliards d'euros.

Un troisième scénario, dit de « rupture », consisterait à ne conserver que les 20 à 30 taxes les plus performantes et donc à en éliminer jusqu'à 160.



Bernard Cazeneuve
Ministre chargé du Budget

Ce dernier scénario supposerait « le financement des acteurs publics sur un nombre limité de grandes impositions » et viserait à « s'aligner » sur les pratiques européennes, indique l'IGF. Si le Ministère a refusé d'en

confirmer les détails, il a stipulé que « des décisions vont être annoncées prochainement » et que le ministre a « trois objectifs principaux : la simplification, l'allègement des charges pesant sur la production et la soutenabilité budgétaire pour les bénéficiaires de cette taxe ».

Déficit de la Sécurité Sociale

Les comptes s'annoncent moins mauvais que prévu, principale explication : les dépenses de santé avaient été surestimées

12,5
milliards d'euros

C'est le déficit de la Sécurité Sociale annoncé par le Gouvernement pour 2013

contre
13,3 milliards en 2012

Le besoin de financement du régime général de la Sécurité sociale a atteint 12,5 milliards d'euros l'an dernier (contre 13,3 milliards en 2012), a annoncé le Gouvernement. C'est environ 800 millions de moins que ce qui était prévu à l'automne (13,3 milliards) et près de 2 milliards de mieux que l'estimation de juin 2013 (14,3 milliards).

Principale explication : les dépenses de santé ont été nettement moins importantes qu'estimées.

Déficit de la Sécurité Sociale
Bilan 2013 en milliards d'euros
(régime général, hors Fonds de solidarité vieillesse)



Source: Direction de la Sécurité Sociale

Elles n'ont progressé que de 2,4% l'an dernier.

Les autres ressources de la Sécurité Sociale (CSG, taxes sur le tabac et l'alcool...) sont en repli de 400 millions d'euros par rapport aux pré-

cedentes estimations. Le régime de retraite de base des salariés du secteur privé affiche lui aussi un solde un peu meilleur qu'attendu (avec un déficit de 3,1 milliards). Ces tendances ont permis de compenser un déficit au contraire supérieur aux attentes, de 400 millions, pour la Caisse nationale d'allocations familiales. L'objectif de retour à l'équilibre de la branche famille, un temps promise, s'éloigne donc un peu plus puisque les comptes ne font que se dégrader.

INFO+ PISTES D'AMELIORATION DU RESCRIT SOCIAL

Dans le cadre du choc de simplification, le Conseil d'Etat a planché ces derniers mois, à la demande du Gouvernement, sur la possibilité d'étendre la procédure du « rescrit » à d'autres domaines que la fiscalité.

L'objectif est de permettre aux entreprises et aux entrepreneurs de savoir rapi-

dement si leurs projets respectent les réglementations en vigueur.

Le rescrit permet en effet à une entreprise ou à un particulier d'interroger l'administration pour obtenir en amont la validation juridique d'un projet et de se prémunir ainsi contre d'éventuelles difficultés liées à une mauvaise application des normes. Le

rescrit, opposable à la loi, offre en effet une grande sécurité juridique.

A ce sujet, une étude du Conseil d'Etat, publiée le 26 mars, formule 15 propositions, visant à la fois à améliorer le fonctionnement des rescrits existants et à en étendre le champ d'application. Parmi les propositions, l'amélioration du rescrit

social, pour lequel il conviendrait de :

- renforcer sa dématérialisation
- alléger des exigences de fourniture de pièces justificatives
- indiquer au demandeur par un accusé de réception que son dossier est complet, la date de l'accusé faisant courir ce délai.

Pacte de responsabilité, les arbitrages se poursuivent

Les syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires appellent les français à se mobiliser

Le 18 mars dernier, à 5 jours du premier tour des municipales, 4 syndicats appelaient les français à une journée d'action pour l'emploi et les salaires et contre le pacte de responsabilité défendu par le Gouvernement.

La **CGT**, qui dénonce un « patronat assisté », déplore que les syndicats réformistes aient « accepté l'idée que l'avenir de notre économie passe par un abaissement du coût du travail ».

A l'origine de cette mobilisation, **Jean-Claude Mailly** pour **FO**, appelle à combattre ce « pacte de complaisance », « une feuille blanche » dont « on ne sait comment il sera financé » et qui ne prévoit « rien » en termes d'emploi en contrepartie des 30 milliards d'euros de baisses de charges concédées aux entreprises.

Thierry Lepaon (CGT) a évoqué un « pacte d'irresponsabilité » qui « s'inscrit dans les politiques antérieures, y compris celles menées par Nicolas Sarkozy en son temps, d'abaissement du coût du travail ».

Lire également en p.6 la synthèse du rapport du Haut Conseil au Financement de la Protection Sociale P.7, les 3 scénarios en infographie

INFO+ NOMINATIONS

Anne-Marie Brocas, inspectrice générale des affaires sociales au Ministère dédié présidera le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. **Christian Charpy**, conseiller maître à la Cour des comptes, a été nommé secrétaire général de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale. **Laurent Martel**, conseiller à Bercy des ministres Pierre Mosco-

Le président du **MEDEF**, **Pierre Gattaz**, a estimé que ceux qui parlent de « cadeaux faits aux entreprises » n'ont « pas bien compris encore ce que c'est qu'une entreprise. (...) **l'entreprise, aujourd'hui, c'est la solution à 70 ou 80 % des problèmes de notre pays.** »

La **CGPME** a réaffirmé son refus d'engagements chiffrés, notamment en termes de créations d'emplois. Elle **souhaite une trajectoire claire pour la baisse des prélèvements, et une simplification de l'environnement législatif et réglementaire.** Elle souhaite le maintien du CICE, la suppression des cotisations famille pour les travailleurs indépendants d'une part, et pour les salaires non inclus à ce jour dans le CICE.

Le secrétaire général de la **CFDT**, **Laurent Berger**, qui ne s'est pas associé au mouvement, a déclaré que le pacte de responsabilité consiste à « voir si on peut redonner de l'espace à de l'activité économique pour créer de l'emploi, alors qu'il y a 3,3 millions de chômeurs, pour que les salariés soient davantage formés et pour

investir dans des entreprises qui manquent d'investissements. »

Pour rappel, le pacte de responsabilité a été approuvé par les syndicats réformistes (CFDT, CFE-CGC, CFTC), l'UNSA et le patronat.



Pierre Moscovici
Ministre de l'Economie

Le ministre de l'Economie, **Pierre Moscovici**, a indiqué qu'« après concertation avec les entreprises, il paraît convenu que le CICE de 20 milliards sera maintenu. La répartition des 10 milliards supplémentaires est encore en débat. **Il faudra arbitrer entre des allègements sur les bas salaires, dont l'effet sur l'emploi est démontré, et sur des salaires plus élevés afin d'améliorer la compétitivité du pays.** »

Le gouvernement prévoit d'engager sa responsabilité sur ce projet en avril, devant le Parlement.

vici et Bernard Cazeneuve sur les questions de fiscalité, a été nommé sous-directeur de la gestion fiscale des entreprises à la DGFIP. **Pierre Ricordeau**, inspecteur général des affaires sociales, secrétaire général adjoint des ministères chargés des affaires sociales, a été nommé secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales par intérim.

Agathe Denéchère, inspectrice des affaires sociales de 1^{re} classe, a été nommée sous-directrice des retraites et des institutions de la protection sociale complémentaire (groupe III) à la direction de la Sécurité Sociale à l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère des affaires sociales et de la santé.



Publication de l'IPS

Communiqué de presse
du 24 mars 2014

PACTE DE RESPONSABILITÉ : L'IPS demande la mise en œuvre d'une réduction uniforme du taux de la cotisation d'allocations familiales

Dans le cadre de son dernier communiqué de presse, l'IPS a analysé les options présentées par le Haut Conseil pour le Financement de la Protection Sociale dans son rapport.

Il s'avère que dans la phase actuelle du débat public, la solution privilégiée par les Pouvoirs Publics est la réduction des cotisations sociales concentrée sur les bas salaires, à la fois pour les salariés et les travailleurs indépendants. Or, cette option, dont l'efficacité est limitée en termes d'emploi et d'activité, présente de graves inconvénients.

Dans son rôle de « sonnette d'alarme » des Pouvoirs Publics, et à la lumière de son examen, l'IPS demande l'application de la mesure la plus simple et la plus juste : l'abandon de la piste de la réduction des cotisations sur les bas salaires et la mise en œuvre rapide de la réduction uniforme de la cotisation patronale finançant les allocations familiales. Lire le communiqué : <http://goo.gl/mwviGZ>

Agences régionales de santé

Le rapport de la MECSS sur les ARS propose 5 séries de recommandations destinées à corriger les dysfonctionnements identifiés

Les sénateurs **Jacky Le Menn** (SOC, Ille-et-Vilaine) et **Alain Milon** (UMP, Vaucluse) ont dévoilé leurs principales conclusions, dans le cadre du rapport fait au nom de la mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité Sociale sur « **Les agences régionales de santé : une innovation majeure, un déficit de confiance** ».

L'objectif de ce rapport était de dresser un premier bilan de fonctionnement des ARS depuis la loi HPST et de pro-

poser des pistes d'évolution. Reconnaissant que toutes les conséquences de la création des ARS n'ont pas encore été tirées (administration centrale non-réformée, méthode de travail non-évoluée, pas d'équilibre des pouvoirs autour du directeur général de l'ARS), le rapport propose cinq séries de recommandations destinées à corriger les dysfonctionnements repérés au sein des ARS :

1. Réformer l'administration centrale en particulier ses

méthodes de travail. Il est proposé entre autres de nommer un secrétaire général à la santé et à l'autonomie pour la mise en œuvre de la politique sanitaire et médico-sociale décidée par le gouvernement.

2. Recoudre le lien social à l'intérieur des ARS.

3. Simplifier et rendre plus efficace l'exercice des missions, en facilitant notamment l'accès des ARS aux données de l'assurance maladie, dans un cadre législa-

tif sécurisé et protecteur des libertés publiques.

4. Démocratiser la gouvernance et accroître la transparence, en démocratisant notamment le conseil de surveillance.

5. Affermir la démocratie sanitaire, en fournissant notamment aux conférences régionales de la santé et de l'autonomie les moyens d'exercer leurs compétences de manière indépendantes.

Lire la note de synthèse du rapport (Le rapport n'a pas encore été publié à ce jour) :

<http://www.senat.fr/rap/r13-400/r13-400-syn.pdf>

INFO+ PARUTIONS AU JOURNAL OFFICIEL

Validation des périodes d'assurance veillesse au titre des cotisations

Le décret n°2014-349 du 19 mars 2014 relatif à la validation des périodes d'assurance veillesse au titre du versement des cotisations a été publié au Journal officiel en date du 20 mars.

Ce décret concerne les assurés relevant des régimes d'assurance vieillesse des salariés, des travailleurs non-salariés des professions artisanales, industrielles ou

commerciales et des professionnels libéraux. Son objet est la fixation du montant du versement minimum de cotisations permettant d'acquies des trimestres d'assurance vieillesse entrant dans la détermination du droit à pension ou rente. Le décret stipule que « Actuel-

Abaissement du seuil à 150 heures

lement, sont validés autant de trimestres que la rémunération ou le revenu professionnel représente de fois le montant de 200 heures rémunérées à hauteur du salaire minimum de croissance.

Ce seuil ne permet pas aux assurés ayant une activité à

temps très partiel, à faible durée de travail ou à faible revenu de valider quatre trimestres ; il pénalise en particulier les femmes. C'est pourquoi la réforme des retraites a prévu de le rendre plus juste. Le présent décret a pour objet, à compter du 1er janvier 2014, d'abaisser ce seuil à 150 heures. »

Départ en retraite anticipée au titre des « carrières longues »

Le décret n°2014-350 du 19 mars 2014 relatif à la retraite anticipée au titre des « carrières longues » a été publié au Journal officiel en date du 20 mars

Ce décret concerne les assurés du régime général, des régimes alignés (salariés agricoles, artisans, commerçants), du régime des travailleurs non-salariés agricoles, du régime des professions libérales, du régime des avocats, du régime des fonctionnaires de l'Etat et des militaires, du régime des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers,

du régime des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, du régime social des ministres du culte, du régime du personnel de la Régie autonome des transports parisiens, du régime des industries électriques et gazières, du régime de la Banque de France, du régime des clercs et employés de notaires, du régime de l'Opéra national de Paris et du régime de la Comédie-Française. Le décret a pour objet d'élargir du champ des trimestres « réputés cotisés » pour le bénéfice de la retraite anticipée pour carrière

longue. **Les dispositions relatives à l'élargissement du champ des trimestres « réputés cotisés » sont applicables pour les pensions prenant effet à compter du 1er avril 2014.** Sont ajoutés aux trimestres « réputés cotisés » deux trimestres au titre des périodes d'invalidité, tous les trimestres de majoration de durée d'assurance attribués au titre du compte personnel de prévention de la pénibilité créé par la loi du 20 janvier 2014 et deux trimestres supplémentaires de chômage indemnifié. En outre, tous les trimestres

liés à la maternité seront désormais pris en compte. Seront donc dorénavant « réputés cotisés » : quatre trimestres de service national, quatre trimestres de maladie et accidents du travail, tous les trimestres liés à la maternité, deux trimestres au titre des périodes d'invalidité, quatre trimestres de chômage indemnifié, tous les trimestres de majoration de durée d'assurance attribués au titre du compte personnel de prévention de la pénibilité.

SANTÉ**Sujet en tête des préoccupations des députés**

TBWA\Corporate a publié, le 7 février, une étude analysant les 33 840 questions écrites des députés adressées au Gouvernement lors de la première année du quinquennat de François Hollande.

Résultat : la santé arrive en tête des questions techniques formulées par les députés.

Parmi les items forts, on trouve les thèmes suivants : les professions de santé, les personnes en situation de handicap, la pharmacie et les médicaments, la Sécurité Sociale, l'assurance maladie pour la maternité, les établissements de santé.

Les maux et remèdes plébiscités par les Français

4 mars 2014 Publication du Baromètre santé 2014 de Deloitte/IFOP

Le Baromètre santé 2014 de Deloitte/IFOP comprend une étude sur « les maux et remèdes plébiscités » par les Français, publiée le 4 mars dernier. Cette étude met en évidence la perception des français et leurs attentes concernant le système de santé, notamment concernant la prévention, la coordination des acteurs de santé, l'accessibilité aux soins et la maîtrise du budget santé.

Voici ses principales conclusions :

- Les français critiquent la mauvaise coordination entre les acteurs estimant qu'elle est essentielle à l'efficacité du parcours santé.
- La prévention santé est jugée importante par 87% des Français, reconnaissant ainsi son bénéfice et son ef-

ficacité - pour 92% des Français, la prévention retarderait l'entrée en dépendance et contribuerait à réduire le déficit de l'Assurance Maladie.

 pour 1 français sur 3
L'e-SANTÉ
peut limiter les coûts

92% pensent que la **PRÉVENTION** retarderait l'entrée dans la **DÉPENDANCE**

- Enfin 2 Français sur 3 considèrent que l'e-santé peut également limiter les coûts.

Cinq recommandations stratégiques ressortent ainsi de l'étude :

- Favoriser la maîtrise du budget de santé et l'accessibilité aux soins
- Assurer une meilleure efficacité de la coordination des acteurs, du premier recours, de l'action sanitaire et du médico-social grâce à une refonte du parcours santé
- Renforcer et rendre plus visible la prévention santé pour mieux gérer les risques
- Proposer des services innovants et à forte valeur ajoutée pour le patient : l'e-santé accuse un retard en matière d'usages
- Répondre aux enjeux de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) grâce à la supplémentation santé.

Projet de Loi pour l'adaptation de la société au vieillissement, les propositions du CESE

Saisi par le Premier ministre, le 18 février dernier, du projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement, dont l'examen par le Parlement doit débuter d'ici à la fin de la session ordinaire, soit avant le 20 juin, le Conseil économique, social et environnemental a formulé un certain nombre de propositions, et plus particulièrement :

Promouvoir les alternatives au logement individuel :

- Encourager la création et la réhabilitation de logements dits intermédiaires entre le logement individuel et une réponse collective et médicale.
- Etablir au niveau départe-

mental un état des lieux des logements foyers ou résidences autonomie existants et des besoins d'aménagement et de rénovation.

- Créer une certification « résidence service », pour renforcer l'encadrement juridique des résidences services.
- Définir un référentiel de l'habitat intergénérationnel qui permette à titre expérimental de déroger aux règles du décret relatif aux charges locatives pour partager le fonctionnement des locaux communs et de l'animation et à celles des priorités d'attribution des logements pour maintenir la mixité des populations.

Prévenir le vieillissement :

- Anticiper la perte d'auto-

nomie en faisant de la lutte contre les inégalités sociales une priorité.

- L'absence de traitement des liens entre la santé, l'autonomie de la personne, les conditions environnementales et le travail demeure un sujet de préoccupation.
- Accompagner le parcours de vie et plus particulièrement les moments de ruptures.

**Permettre de vieillir plus longtemps chez soi :**

- Coordonner le parcours de soins.

- Bien évaluer les besoins d'aide des personnes âgées.
- Revaloriser et améliorer l'Allocation de perte d'autonomie (APA).
- Supprimer la barrière d'âge pour les personnes handicapées afin de leur permettre de conserver l'Allocation adulte handicapé (AAH) au-delà de 60 ans.

Le CESE estime que la future loi de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement manque cruellement de moyens. Il déplore également le report du volet de la réforme concernant les maisons de retraite à la deuxième moitié du quinquennat.

Réforme du financement de la protection sociale

Le Haut Conseil au financement de la protection sociale publie son rapport

Le rapport d'étape du Haut Conseil pour le Financement de la Protection Sociale vient d'être publié.

Dans ce dernier document, le Haut Conseil se penche sur des **scénarios de baisses de charges**, pouvant donner lieu à débat, en les reclassant selon les types d'impact à en attendre et les critères à mobiliser pour en réaliser l'analyse.

Le Haut Conseil pour le Financement de la Protection Sociale évoque ainsi quatre « familles » de scénarios qui se distinguent par des effets différents en termes de clarification du financement, de propriétés redistributives et d'impact macro-économique.

Allègement concentré sur les bas salaires : le nombre d'emplois créés à 5 ans pourrait alors passer à 300 000, si l'on ne tient pas compte du nécessaire financement de cet allègement.

Parmi les principales projections :

1

Réduction uniforme des cotisations patronales

Pour une réduction de cotisations patronales uniforme voisine de 0,5 point de PIB, soit 10 milliards d'euros, « les effets sur l'activité à cinq ans s'étageraient ainsi entre 0,3 et 0,8 point de PIB, et les effets sur l'emploi de 134 000 à 214 000

emplois supplémentaires selon les modèles ».

2

Allègement uniquement sur les salaires moyens

Un allègement uniquement sur les salaires moyens engendrerait sur cinq ans jusqu'à 37 000 emplois de plus qu'un allègement uniforme.

3

Allègement concentré sur les bas salaires

Pour un allègement concentré sur les bas salaires, l'impact obtenu sur l'emploi pourrait être majoré d'environ 160 000 selon l'une des simulations, par rapport au scénario d'allègement uniforme. Le « nombre d'emplois créés à cinq ans (...) pourrait alors passer à environ 300 000, si l'on ne tient pas compte du nécessaire financement de cet allègement ».

Le Haut conseil a également analysé un éventuel rapprochement du Crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE), qui se traduit à terme par un coup de pouce de 20 milliards d'euros pour les entreprises, et des allègements de cotisations.

Or, les deux mécanismes, l'un fiscal, l'autre social, ont des impacts financiers différents en terme de réduction des charges des entreprises et de coût pour les finances publiques, qu'il importerait de prendre en compte selon le Haut conseil.

Une compensation des allègements de cotisations des entreprises, par une hausse de la TVA ou de la CSG, affecterait le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, ce qui réduirait les impacts potentiels sur l'activité et l'emploi.

Figurent notamment parmi les souhaits d'approfondissement formulés par les membres du Haut Conseil, et détaillés dans la deuxième partie du point d'étape :

- La mise en œuvre de réallocations de ressources entre les différents régimes ou les différentes branches, à ressources constantes pour chacun d'entre eux, en sorte de parvenir à une meilleure adéquation avec la nature des prestations.

- Des ré-articulations visant à réduire la part des cotisations sociales dans le financement de la branche « famille », et consistant en des allègements éventuels de cotisations pour les entreprises – assortis le cas échéant d'un rapprochement avec le crédit d'impôt « compétitivité-emploi » -, une substitution de la contribution sociale généralisée aux cotisations sociales acquittées par les salariés, et une réallocation des impôts et taxes entre les branches.

- L'amplification des allègements du coût du travail permettant à l'horizon 2020 la suppression des cotisations famille, et principalement financés par des

économies de dépenses à étudier par les Hauts Conseils concernés, et à titre complémentaire par des relèvements de TVA.

- La modulation des cotisations sociales dues par les employeurs en fonction de caractéristiques des entreprises telles que le ratio de la masse salariale à la valeur ajoutée ou les comportements observés en matière d'emploi et de salaires.

- L'analyse comparée des mécanismes de redistribution à l'œuvre dans les systèmes de protection sociale des principaux pays européens, et notamment de ceux afférents aux modalités de leur financement.

L'avis de Terra Nova

Dans une note publiée le 14 mars, élaborée par un groupe de travail pluridisciplinaire présidé par Martin Richer, coordonnateur du pôle « Affaires sociales », le think tank Terra Nova expose ses préconisations sur le pacte de responsabilité. Terra Nova met en garde sur l'effet sur les salaires de la baisse des charges dans le secteur privé. Si l'allègement devait se traduire par des augmentations de salaire, la compétitivité ne serait pas améliorée. La reconstitution des marges aurait d'ailleurs le même effet négatif.

INFO COMPLÉMENTAIRE

INFO COMPLÉMENTAIRE

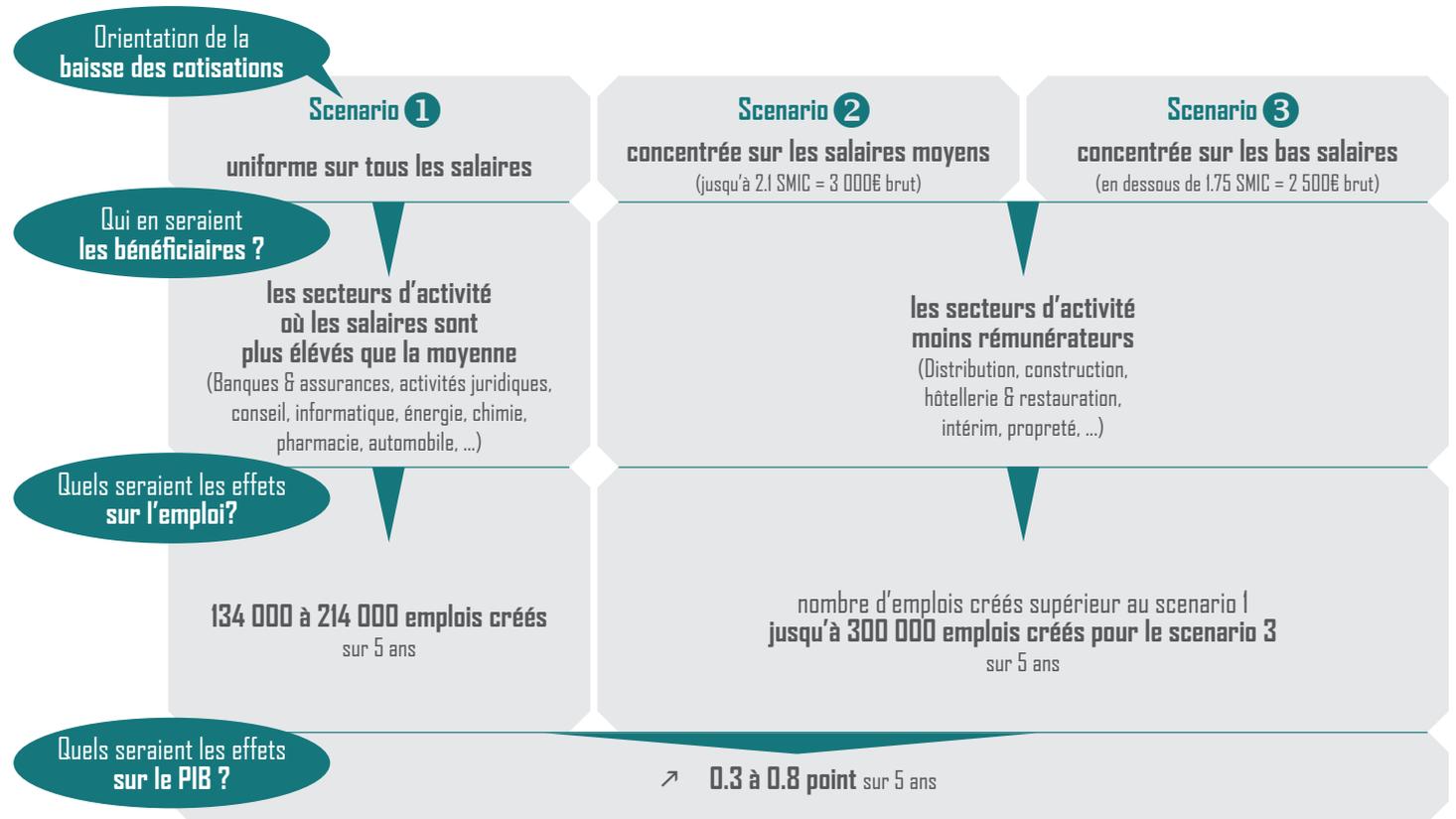
Lire le rapport d'étape :

http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/point_d_etape_hcfips_05032014-2.pdf

Rapport du Haut Conseil au financement de protection sociale

FOCUS – sur les 3 scénarios étudiés

LA BAISSÉ DES COTISATIONS SOCIALES



Baisse des cotisations sociales, l'IPS met les pouvoirs publics en garde

Dans un billet daté du 23 mars, suivi par le communiqué de presse du 24 mars, le porte parole de l'IPS analyse les 3 scénarios évoqués par le Haut Conseil au financement de la protection sociale et met en avant :

LES PARAMÈTRES QU'IL FAUDRAIT PRENDRE EN COMPTE

Les chefs d'entreprise doivent

AVOIR CONFIANCE en l'avenir de leur activité

&

BENÉFICIER de la stabilité des règles sociales et fiscales

LES RISQUES DU SCENARIO 3

Le scénario que semble privilégier les Pouvoirs Publics



Janvier

16/01

Conseil Constitutionnel
Promulgation de
la LOI n° 2014-40
du 20 janvier 2014
garantissant l'avenir et
la justice du système de
retraites

23/01

Création du Conseil
stratégique de la
dépense publique

Février

05/02

Assemblée nationale
Discussion du projet de
loi sur la formation
professionnelle, l'emploi
et la démocratie sociale

11/02

Dépôt du rapport
annuel de la Cour des
comptes

12/02 au 14/02

Assemblée Nationale
Discussion du projet de
loi relatif à l'artisanat,
au commerce et aux
très petites entreprises
(engagement de la
procédure accélérée)

13/02

Sénat
Examen du projet
de loi portant
diverses dispositions
d'adaptation au droit
de l'Union européenne
dans le domaine de
la santé (procédure
accélérée)

18/02 au 20/02

Sénat
Examen du projet de
loi relatif à la formation
professionnelle et au
dialogue social

Fin février

Rapport d'étape
du Haut conseil du
financement de la
protection sociale sur la
réforme de la protection
sociale

28/02

Suspension des travaux
parlementaires

Avril

07/04

Reprise des travaux
parlementaires

09/04

Conseil des ministres
Présentation de la
loi d'orientation et
de programmation
pour l'adaptation
de la société au
vieillesse

10/04

Assemblée Nationale
Débat sur le rapport
annuel de la Cour des
comptes.

Examen du rapport de
la mission d'évaluation
et de contrôle des lois
de financement de la
sécurité sociale de
l'Assemblée nationale,
sur le financement de la
branche famille

15/04 au 17/04

Sénat
Examen du projet de loi
relatif à l'artisanat, au
commerce et aux très
petites entreprises

17/04

Assemblée Nationale
Examen de la
proposition de loi
relative aux arrêts
de travail et aux
indemnités journalières

Sénat
Examen en deuxième
lecture au du projet de
loi sur l'égalité hommes-
femmes

28/04

Sénat
Examen du projet de loi
portant habilitation en
matière d'accessibilité

29/04

Sénat
Examen de la
proposition de loi visant
à encadrer les stages

Printemps

Grande Conférence
économique et sociale.

Juillet

Conseil des Ministres
Présentation du projet
de loi santé publique

Décembre

02/12

3èmes Rencontres
de l'IPS, Paris

Institut
de
Protection
Sociale

Institut
de la Protection Sociale
Association Loi 1901 déclarée à
la Préfecture du Rhône sous le
numéro n° W691079041

40-42 avenue G. Pompidou
69003 Lyon

Tél. 04 72 91 55 26

www.institut-de-la-protection-sociale.fr